



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2014 DU 09 MAY 2014
RAPPORTANT L'ARRETE MINISTERIEL
N°0670/CAB.MIN/MINES/01/2012 DU 21/11/2012 PORTANT
RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION DES REJETS N°
2812 DE LA SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI SPRL

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littéra f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 86 à 91 et 62 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 189 à 193 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1er B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°0670/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 21/11/2012 portant renouvellement du **Permis d'Exploitation des Rejets n° 2812** ;

Considérant le report, par décision n°0402/354/DM/F.KAY.MB.B/2014 émis par la Direction des Mines en date du 09/04/2014, de l'avis technique de renouvellement du **Permis d'Exploitation des Rejets n° 2812** ;



ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Est rapporté, l'Arrêté Ministériel n°0670/CAB.MIN/MINES/01/2012 du 21/11/2012 portant renouvellement du Permis d'Exploitation des Rejets n° 2812.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 09 MAY 2014

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort : 1
- SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI : 1